

Hospitalisation : avant, pendant, après

simplifiez-vous la vie



MUTUALITE
CHRETIENNE

La solidarité, c'est bon pour la santé

Vous allez être hospitalisé. Sans doute vous posez-vous beaucoup de questions... Votre hôpital et la Mutualité chrétienne mettent tout en œuvre pour vous informer et vous simplifier la vie. Vous trouverez ici les réponses à vos questions sur votre facture et vos remboursements, ainsi que sur les services sur lesquels vous pouvez compter après votre sortie de l'hôpital. Besoin d'un conseil ou d'une aide supplémentaire ? Votre mutualité reste à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter.

Votre facture et vos remboursements

> LE TRANSPORT EN AMBULANCE EST-IL REMBOURSÉ ?

Vous pouvez obtenir le remboursement d'une partie des frais de transport urgent (transport faisant suite à un appel au service 100 ou transport en hélicoptère). Nous intervenons aussi en cas de transport médical non urgent à l'entrée comme à la sortie de l'hôpital ainsi que pour les traitements de dialyse, chimiothérapie, radiothérapie... L'intervention financière se fait sur présentation de la facture originale (voir conditions en mutualité).

> PUIS-JE BÉNÉFICIER D'UN REMBOURSEMENT DE MA FACTURE D'HOSPITALISATION ?

Quand vous recevrez votre facture, l'assurance maladie sera déjà intervenue directement dans une partie des frais. Il vous restera à payer la partie dite "à charge du patient".

En tant qu'affilié à la Mutualité chrétienne (en ordre de cotisation et de stage à l'assurance complémentaire), vous bénéficiez automatiquement de la couverture Hospi Solidaire. Celle-ci intervient dans les coûts qui restent à votre charge. C'est pour cette raison que nous vous invitons à **présenter votre facture à votre mutualité dès que vous la recevez.**

> QUE COUVRE L'HOSPI SOLIDAIRE ?

Pour les personnes de plus de 18 ans, l'Hospi Solidaire prend en charge les montants qui dépassent 275 euros (par hospitalisation classique) ou 150 euros (par hospitalisation de jour) en chambre commune et à deux lits. Pour les enfants de moins de 18 ans, la franchise est réduite à zéro.





HOSPI ASSISTANCE, DES CONSEILLERS À VOTRE SERVICE - APPELEZ GRATUITEMENT LE 0800 10 9 8 7

Les conseillers d'Hospi assistance vous donnent par téléphone des informations personnalisées en fonction de votre situation: Comment et quand prévenir votre employeur ? Que prévoir ? ... Sur simple demande, vous pouvez également obtenir la brochure "L'hôpital : Formalités, choix et coût" ainsi que les règlements complets de nos différentes assurances hospitalisation.

Si votre hôpital réclame des suppléments d'honoraires en chambre commune et à deux lits, tant pour les adultes que pour les enfants de moins de 18 ans, notre remboursement correspondra alors à une fois le tarif de l'assurance maladie. Les frais de téléphone, les soins esthétiques et les suppléments liés à la chambre particulière (prix de la chambre et suppléments d'honoraires) ne sont pas pris en compte*.

> Y A-T-IL UN REMBOURSEMENT POUR LES FRAIS DE SÉJOUR D'UN ACCOMPAGNANT DANS LA CHAMBRE DU PATIENT ?

Oui, grâce à l'Hospi Solidaire, le parent qui accompagne un enfant de moins de 18 ans reçoit une intervention jusqu'à 15 euros par jour. S'il s'agit d'une personne accompagnant un adulte (dans la chambre du patient, en maison d'accueil ou en hôtel hospitalier), l'intervention est de 6,20 euros par jour*.

> J'AI SOUSCRIT À L'ASSURANCE FACULTATIVE HOSPI DE BASE. QUELS SONT MES AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES ?

En plus des avantages de l'Hospi Solidaire, l'Hospi de Base vous permettra de bénéficier en chambre commune et à deux lits :

- d'une franchise limitée à 100 euros pour les plus de 18 ans (au lieu de 275 ou 150 euros);
- d'une prise en charge des frais de téléphone jusqu'à 3,72 euros par jour*.

*Conditions au 1^{er} janvier 2007. Règlement complet disponible sur simple demande au 0800 10 9 8 7.

SI VOUS BÉNÉFICIEZ DE L'HOSPI GLOBALE PLUS,
DEMANDEZ LE FORMULAIRE D'INTERVENTION
"PRÉ-POST" QUI CONCERNE LES SOINS
MÉDICAUX LIÉS À VOTRE HOSPITALISATION
AVANT ET APRÈS CELLE-CI.

© Image 100



> J'AI SOUSCRIT À L'ASSURANCE FACULTATIVE HOSPI GLOBALE PLUS. QUELS SONT MES AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES ?

En complément des avantages de l'Hospi Solidaire, grâce à l'Hospi Globale Plus:



© Goodshoet

- en cas d'hospitalisation en chambre commune ou à deux lits, la franchise de 275 euros est réduite à zéro.
- en chambre particulière, vous obtenez une intervention fixe de 50 euros par jour pour les frais de la chambre et le remboursement d'une fois le tarif officiel sur les suppléments d'honoraires. Sur ces suppléments, une franchise de 100 euros est appliquée. Vos frais de téléphone sont pris en charge jusqu'à 3,72 euros par jour et vos soins médicaux et paramédicaux en rapport avec votre hospitalisation 30 jours avant celle-ci et 90 jours après sont remboursés (plafonnés à une fois le tarif de l'assurance maladie)*.

> QUELLES SONT LES DÉMARCHES À FAIRE POUR BÉNÉFICIER DE CES INTERVENTIONS ?

Vous devez simplement transmettre à la mutualité l'original de la facture et compléter le formulaire de demande d'intervention que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller mutualiste. Si vous bénéficiez de l'Hospi Globale Plus, demandez le formulaire d'intervention "Pré-post" qui concerne les soins médicaux liés à votre hospitalisation avant et après celle-ci. Ce formulaire est à compléter et à nous transmettre avec les preuves de prestations de soins (copies, souches, reçus ...).

*Conditions au 1^{er} janvier 2007. Règlement complet disponible sur simple demande au 0800 10 9 8 7.

SUR WWW.MC.BE, VOUS TROUVEREZ :

- un module de calcul vous permettant d'évaluer le montant de vos frais d'hospitalisation en fonction de votre situation personnelle et de l'hôpital où vous séjournerez,
- un module vous permettant de vérifier si votre médecin est conventionné, non-conventionné ou partiellement conventionné,
- toutes les informations sur la déclaration d'admission à l'hôpital.

Vous pouvez également obtenir ces informations en appelant gratuitement Hospi assistance au 0800 10 9 8 7.



> QUE SE PASSE-T-IL AVEC LES ACOMPTE DÉJÀ VERSÉS À L'HÔPITAL ?

Si vous avez déjà versé des acomptes à l'hôpital, ils seront repris sur votre facture finale et pris en compte dans les remboursements octroyés par nos couvertures hospitalisation.

> NOUS AVONS DÉJÀ UNE ASSURANCE HOSPITALISATION AUTRE QUE CELLE DE LA MUTUALITÉ CHRÉTIENNE, QUE FAIRE ?

Dans un premier temps, vous devez présenter votre facture à votre compagnie d'assurance. Une fois le remboursement obtenu, vous pouvez nous présenter une copie de votre facture avec le détail de l'intervention de l'autre assurance et nous analyserons si vous avez droit à un remboursement complémentaire de notre part.



Votre sortie de l'hôpital

Durant votre hospitalisation, le personnel hospitalier sera aux petits soins pour vous. Toilette, soins, repas : tout est pris en charge. Pour un retour à la maison tout en douceur et un maintien à domicile réussi, la Mutualité chrétienne vous propose ses multiples services : convalescence, aides ménagères, familiales et de soins infirmiers, conseils et aides pour adapter votre logement, location ou vente de matériel sanitaire, accompagnement social et/ou dans vos démarches administratives, transport de malades, aides financières diverses...

> COMMENT PRÉPARER MON RETOUR À LA MAISON ?

Durant votre séjour à l'hôpital, un(e) infirmier(e) de liaison ou un(e) coordinateur(trice) de Aide & Soins à Domicile devrait prendre contact avec vous, avec le service de l'hôpital ou avec votre médecin généraliste. Le but de cette rencontre est d'évaluer avec vous et/ou votre entourage les moyens à mettre en œuvre pour vous assurer un retour à domicile dans les meilleures conditions. Les services d'Aide & Soins à Domicile regroupent des infirmier(e)s qualifié(e)s, des aides familiales expérimentées, des aides ménagères consciencieuses... autant de professionnels motivés pour vous accompagner chez vous après votre sortie d'hôpital. Si lors de votre séjour, vous n'avez pas été contacté par les services d'Aide & Soins à Domicile, **DEMANDEZ À VOTRE CONSEILLER MUTUALISTE LES COORDONNÉES DU SERVICE D'AIDE & SOINS À DOMICILE LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS OU SURFEZ SUR WWW.FASD.BE.**



TOUT LE PERSONNEL D'AIDE & SOINS À DOMICILE BÉNÉFICIE D'UNE FORMATION CONTINUÉE, À LA FOIS SUR LE PLAN TECHNIQUE ET RELATIONNEL. CECI POUR VOUS APPORTER, AU-DELÀ DES ACTES, UN VÉRITABLE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE.



Les infirmier(e)s d'Aide & Soins à Domicile / Croix Jaune & Blanche sont compétent(e)s pour l'ensemble des soins qui vous sont prescrits. Les aides familiales et les aides ménagères vous aideront dans les tâches quotidiennes, qu'il s'agisse de faire vos courses, préparer votre repas ou effectuer l'entretien ménager. Les coordinateurs(trices) mettront tout en œuvre pour que chacun de vos besoins soit rencontré (kinésithérapie, matériel d'aménagement du domicile...). Tout le personnel d'Aide & Soins à Domicile bénéficie d'une formation continuée, à la fois sur le plan technique et relationnel. Ceci pour vous apporter, au-delà des actes, un véritable soutien psychologique.

Les services d'Aide & Soins à Domicile sont dispersés sur l'ensemble des Régions bruxelloise, wallonne et germanophone. Les tarifs pratiqués pour les soins médicaux à domicile sont les tarifs de l'INAMI et vous ne payerez que la part réellement à votre charge (système du tiers payant). Les tarifs pratiqués pour les aides familiales et pour les aides ménagères dépendent de vos revenus et de votre situation familiale. **POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER MUTUALISTE OU SURFEZ SUR WWW.FASD.BE.**



> **MON ÉTAT NÉCESSITE UNE LONGUE CONVALESCENCE. EXISTE-T-IL DES CENTRES ADAPTÉS ?**

Des centres de convalescence sont accessibles aux membres gravement malades ou qui quittent l'hôpital. Outre les soins infirmiers, chaque centre propose également des séances de kinésithérapie, un régime alimentaire adapté, des animations, etc. **PRENEZ CONTACT AVEC LE SERVICE SOCIAL DE L'HÔPITAL. CELUI-CI TRANSMETTRA VOTRE DEMANDE À LA MUTUALITÉ CHRÉTIENNE.**



> OÙ PUIS-JE AVOIR DES CONSEILS GRATUITS POUR AMÉLIORER MON AUTONOMIE À DOMICILE ?

“Je suis en chaise roulante mais j’aimerais continuer à repasser. Je ne sais plus me relever seul du WC... Quelle aide me convient le mieux ?”

L’asbl Solival Wallonie-Bruxelles vous conseille gratuitement pour le choix d’aides techniques (couverts adaptés, aides pour s’habiller...) et d’adaptations (aménagement de la cuisine, du WC, de la salle de bains...) en fonction de vos besoins, de vos habitudes de vie et de votre environnement. Des ergothérapeutes évaluent concrètement, à votre domicile, les différents obstacles rencontrés et élaborent un dossier personnalisé qui pourra être complété et enrichi par l’essai d’aides techniques dans notre salle de Mont-Godinne ou de Thuin.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, SURFEZ SUR WWW.SOLIVALWB.BE OU TÉLÉPHONEZ AU 081 41 46 92.

> OÙ PUIS-JE TROUVER DU MATÉRIEL D’AIDE ET DE SOINS ?

Espace Solival loue et vend du matériel sanitaire pouvant vous faciliter la vie à la maison: lit électrique, lève-personne, table de lit, voiturette, vélo orthopédique, béquilles, cadre de marche... **POUR CONNAÎTRE LE MAGASIN LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS, TÉLÉPHONEZ GRATUITEMENT AU 0800 10 9 8 7**

(A Tournai, Mons, Mouscron et Ath, les magasins Espace Solival s’appellent Espace Santé).



> COMMENT VIVRE CHEZ MOI EN TOUTE SÉRÉNITÉ ET EN TOUTE SÉCURITÉ ?

Vitatel, une solution simple et fiable d'assistance à distance, relie 24 heures sur 24 une personne âgée, isolée, handicapée, convalescente... à son réseau d'aide, partout en Wallonie et à Bruxelles. En cas de besoin, Vitatel permet une intervention rapide des personnes de votre entourage et, si nécessaire, des services de secours et d'urgence. Au-delà des urgences, c'est une écoute humaine, une présence chaleureuse et rassurante, de jour comme de nuit.

La Mutualité chrétienne intervient dans le prix mensuel de l'abonnement Vitatel : par mois, vous payez 11 euros ou 6 euros si vous êtes bénéficiaire de l'intervention majorée. Un forfait unique de 49,50 euros vous est demandé au moment du placement couvrant l'installation et la maintenance 365 jours par an. **POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR**

L'ABONNEMENT À VITATEL, VOUS POUVEZ FORMER LE 081 41 29 29 OU SURFER SUR WWW.VITATEL.BE.

**VITATEL, UNE SOLUTION SIMPLE ET FIABLE
D'ASSISTANCE À DISTANCE, RELIE 24 HEURES
SUR 24 UNE PERSONNE ÂGÉE, ISOLÉE, HANDICAPÉE,
CONVALESCENTE... À SON RÉSEAU D'AIDE,
PARTOUT EN WALLONIE ET À BRUXELLES.**



> JE DOIS ME RENDRE RÉGULIÈREMENT À L'HÔPITAL POUR MON TRAITEMENT POST-OPÉRATOIRE. QUI PEUT M'AIDER ?

Si vous avez besoin d'aide dans vos déplacements pour raison médicale (consultation médicale ou traitement), les chauffeurs accompagnateurs de l'asbl ACIH-AAM, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées, vous accompagnent. Les transports se font dans les limites des disponibilités du service. **CONTACTEZ VOTRE MUTUALITÉ QUI POURRA VOUS DONNER TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES SUR CE SERVICE.**



LA MUTUALITÉ CHRÉTIENNE, SOUCIEUSE DE VOUS ACCOMPAGNER DANS CE MOMENT DIFFICILE, VOUS PROPOSE UN CONTACT PERSONNALISÉ, CHEZ VOUS, AVEC L'UN DE SES TRAVAILLEURS SOCIAUX.



> J'AI ENTENDU DIRE QUE, DANS CERTAINS CAS, LES MALADES PEUVENT BÉNÉFICIER D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES SPÉCIFIQUES. ELLES ME VIENDRAIENT BIEN À POINT... QUI PEUT M'AIDER À Y VOIR CLAIR ?

De nombreux forfaits et interventions vous sont accordés pour autant que vous entriez dans les conditions requises. Quelques exemples : le forfait soins pour malades chroniques, le forfait incontinence, le forfait soins palliatifs, les interventions prévues pour l'acquisition d'une voiturette, pour l'alimentation particulière à domicile (par sonde), pour les frais de transport des personnes dialysées ou atteintes d'un cancer... Des interventions financières complémentaires sont en outre possibles grâce à votre affiliation à la Mutualité chrétienne et à votre assurance complémentaire.

POUR TOUTE INFORMATION, RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE CONSEILLER MUTUALISTE.



CONSEIL MALIN

Vous exercez une activité professionnelle, vous êtes chômeur ?
N'oubliez pas de prévenir votre mutualité dans les 48 heures.
Envoyez votre certificat par voie postale à l'attention du médecin-conseil de votre mutualité.

> **JE SORS DE L'HÔPITAL MAIS JE NE SUIS PAS ENCORE TOTALEMENT VALIDE. J'ÉProuVE DES DIFFICULTÉS À VOIR CLAIR DANS TOUTES CES INFORMATIONS ET À PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS POUR MOI.**

La Mutualité chrétienne, soucieuse de vous accompagner dans ce moment difficile, vous propose un contact personnalisé, chez vous, avec l'un de ses travailleurs sociaux. Ce dernier pourra vous écouter, vous informer en fonction de vos besoins, vous aider dans vos démarches ou dans les décisions à prendre, dans la défense de vos droits sociaux ; il vous orientera vers le bon service ou la bonne personne pour vous aider à résoudre votre problème... **N'HÉSITÉZ PAS À CONTACTER LE SERVICE SOCIAL DE VOTRE MUTUALITÉ SI VOUS EN ÉProuVEZ LE BESOIN.**

> **J'AI BESOIN DE SOUFFLER UN PEU MAIS, À CAUSE DE MON ÉTAT DE SANTÉ, IL M'EST IMPOSSIBLE DE PARTIR EN VACANCES DANS DES STRUCTURES CLASSIQUES. QUE FAIRE ?**

L'ACIH-AAM, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées, organise des séjours et des activités. Les séjours sont proposés à des tarifs préférentiels pour les membres de la Mutualité chrétienne. **RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE CONSEILLER MUTUALISTE.**





CONSEIL MALIN :

Dès réception de votre facture, n'oubliez pas de la remettre à votre conseiller mutualiste. Vous avez sans doute droit à une intervention de l'Hospi Solidaire, votre couverture hospitalisation comprise d'office dans votre cotisation à la Mutualité chrétienne.



COORDONNÉES DES MUTUALITÉS CHRÉTIENNES

EN WALLONIE ET À BRUXELLES :

Mutualité Saint-Michel - Bruxelles : 02 501 58 58
 Mutualité chrétienne du Brabant wallon : 067 89 36 36
 Mutualité chrétienne Hainaut oriental : 071 548 548
 Mutualité chrétienne Hainaut Picardie : 069 256 211
 Mutualité chrétienne de Liège : 04 221 73 11
 Mutualité chrétienne de la Province de Namur : 081 24 48 11
 Mutualité chrétienne de la Province du Luxembourg : 063 21 17 11
 Mutualité chrétienne de Verviers - Eupen : 087 30 51 11

OU APPELEZ GRATUITEMENT LE 0800 10 9 8 7

**POUR VOUS AIDER À PRÉPARER VOTRE SORTIE D'HÔPITAL,
 NOUS SOMMES À VOTRE SERVICE :**

